



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003 /AAONO/CRB/CIPM/BEC/2025 DU 19 MARS 2025

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE REY-BOUBA, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD.

(En Procédure d'Urgence)

FINANCEMENT: BIP MINEDUB/EXERCICE 2025 (LOT1, LOT2, ET LOT3)

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la Commune de Rey-Bouba, le Maire (Autorité Contractante), lance un Appel d'offres National ouvert pour l'exécution des travaux de construction de blocs de deux (02) salles de classe dans certaines Ecoles Primaires de la Commune de Rey-Bouba, Département du Mayo-Rey, Région du Nord (En Procédure d'Urgence).

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux se présente comme suit :

- Travaux préparatoires - Etudes;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie – Elévation ;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- V.R.D.

3. TRANCHES/LOTISSEMENT slices/subdivision

Les travaux sont subdivisés en lots ci-après :

Nº lot	OBJET
01	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP KOINDJOYE
02	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP DJERWING
03	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP BOLIEL

4. COUT PREVISIONNEL

Le cout prévisionnel du présent projet est de vingt un million (21 000 000) francs TTC par lot.

5. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois calendaires par lot**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises du bâtiment et des travaux publics installées au Cameroun.

7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP/MINEDUB de l'exercice 2025 sur les lignes d'imputation budgétaire suivantes :

Lot 1: N° _____ ;

Lot 2: N° _____ ;

Lot 3: N° _____ ;

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **(420 000) quatre cent vingt mille par lot** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : le cautionnement émis dans le cadre de ce marché est constitué à 100% et est consigné à CDEC conformément à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

10. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Commune de Rey-Bouba, dans les services du Maître d'ouvrage aux heures ouvrables à _____ (service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone : _____, fax, _____ e-mail _____ dès publication du présent avis.

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) se fera contre présentation d'une quittance de versement à la **recette municipale de Rey-Bouba** d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA** représentant les frais d'acquisition du DAO.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

12. REMISE DES OFFRES

Pour les soumissionnaires hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devront être déposées contre récépissé dûment signé auprès du Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Rey-Bouba au plus tard le **09/04/25** à 10h00, heure locale. Elles devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 003 /AONO/CRB/CIPM/BEC/2025 DU 19 MARS 2025

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE REY-BOUBA, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD (En Procédure d'Urgence).

LOT N° _____

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 09 Avril 2025 à 14h00 par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Rey-Bouba,

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

15.1. Les critères éliminatoires

Les principaux critères relatifs à l'élimination des offres des candidats sont définis comme ci-après :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif (après un délai de 48 heures accordé aux soumissionnaires concernés) ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

- Toute offre technique ayant obtenu une note inférieure à 70% (Oui), sera jugée mauvaise et exclue du classement ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Etre titulaire d'un marché abandonné durant les précédentes années budgétaires (2022, 2023 et 2024).

15.2. Les critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 6.1 du RPAO.

16. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribue la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17. NOMBRE MAXIMUM DE LOTS

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus de **deux (02) lots.**

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de Rey-Bouba.

19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Rey-Bouba, le 19 MARS 2025 numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numér

53 8 33

Ampliations :

- DDTP/MR ;
- DDMAP/MR ;
- ARMP/NO ;
- CIPM/RB ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES. -



(Autorité Contractante)